

Franck Marlin (LR) refuse d'enlever les blasons qu'il vient de faire poser devant les écoles de la ville. C'est pourtant ce que lui demande la préfecture.

étampes

Par Florian Garcia, (avec R.C.)

« Il est hors de question que je les retire ». Le maire d'Etampes, [Franck Marlin \(LR\)](#), était catégorique hier : il ne touchera pas [aux blasons « Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité »](#) qu'il vient de faire poser sur les portails des 20 écoles maternelles et élémentaires de la ville. Malgré un courrier de la préfecture lui demandant de corriger la devise nationale, l' élu persiste dans sa volonté d'ajouter [la laïcité](#) au triptyque.

Contactés, les services de l'Etat confirment qu'il a bien été demandé au maire d'Etampes « de rectifier la mention apposée sur les écoles » de la commune. Ces derniers rappellent aussi « qu'il n'appartient pas aux autorités déconcentrées ou décentralisées (*NDLR : en l'occurrence une commune*), de modifier, d'adapter ou de compléter » la devise nationale.

« Ce ne sont que des observations, balaie Franck Marlin. Je ne changerai rien. » En 2004, cette obstination lui avait valu la menace d'être démis de ses fonctions par la préfecture. Mais cette année, une telle sanction n'a pas encore été envisagée. « Nous sommes dans une logique de dialogue », concluent les services de l'Etat.

[Contestée par l'opposition](#), la démarche de Franck Marlin a néanmoins reçu le soutien de la fédération de l'Essonne de la libre-pensée. « Au nom de quoi la préfecture veut interdire cette inscription, s'étonne ce mouvement qui vise à développer chez tous les hommes l'esprit de libre examen et de tolérance. Le mot liberté reste assez vague. Si la laïcité pouvait être ajoutée à la devise inscrite sur les écoles, ce ne serait qu'un plus, elle serait complémentaire. Cela permettrait de rappeler à tous que la religion doit se pratiquer en dehors des établissements scolaires. »

A Etampes, le combat pour l'ajout de la laïcité à la devise nationale remonte à 2004. « Il y a seize ans, j'ai été porteur d'une proposition de loi constitutionnelle pour que le mot laïcité vienne compléter notre devise de la République, rappelle Franck Marlin dans un courrier adressé début novembre aux chefs d'établissement. J'en ai fait mon cheval de bataille. »

Obstiné, le maire est revenu à la charge en 2015 après les attentats de « Charlie Hebdo » et de l'Hyper Cacher. Il avait cette fois interpellé le Premier ministre, le président de l'Assemblée nationale, mais aussi celui du groupe UMP dans lequel il siégeait à l'époque et le président de la commission des Lois constitutionnelles. Mais ses démarches n'avaient pas abouti. Cette année, c'est [l'assassinat de Samuel Paty à Conflans-Sainte-Honorine \(Yvelines\)](#) qui a ravivé la flamme de l' élu. « Ce professeur a été décapité pour avoir simplement voulu faire réfléchir ses classes sur le sens de la liberté d'expression, écrit-il dans l'éditorial du journal municipal. Cette liberté qui permet à chacun d'exprimer son opinion, de critiquer ou d'approuver des idées possède un autre nom : la laïcité. »